Nations Unies S/PV.4992



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4992e séance

Vendredi 18 juin 2004, à 12 h 50

New York

Président :	M. Baja	(Philippines)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	Mme Iwersen
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	Mme Viotti
	Chili	M. Rehren
	Chine	M. Cheng Jingye
	Espagne	Mlle Jiménez
	États-Unis d'Amérique	M. Olson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	Mme Cluzel
	Pakistan	M. Khalid
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. King

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays (S/2004/456)

04-39536 (F)

La séance est ouverte à 12 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays (S/2004/456)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Guinée-Bissau une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Cabral (Guinée-Bissau) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2004/456, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité, rappelant ses déclarations précédentes relatives à la Guinée-Bissau, en particulier la déclaration de son président en date du 19 juin 2003 (S/PRST/2003/8), prend note du rapport du Secrétaire général en date du 4 juin 2004 (S/2004/456) sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays.

Il se félicite des progrès que les autorités nationales ont accomplis dans la voie du rétablissement de l'ordre constitutionnel, conformément aux dispositions et au calendrier de la charte de transition, et en particulier de l'installation d'une nouvelle assemblée nationale populaire et d'un nouveau gouvernement. Ainsi se trouve achevée la première phase du processus de transition devant se terminer par la tenue d'élections présidentielles en mars 2005, et sont créées les conditions propices pour que la communauté internationale accorde une confiance et un soutien accrus au pays.

Le Conseil de sécurité prend note avec satisfaction de la manière dont les principaux acteurs et les forces politiques du pays sont parvenus à régler d'un commun accord les problèmes politiques cruciaux auxquels ils ont dû faire face pendant les élections et après celles-ci. Il les encourage à persévérer dans cette voie.

Il encourage également toutes les parties et le gouvernement mis en place le 12 mai 2004 à se conformer fidèlement aux dispositions de la charte de transition afin d'assurer et consolider la réconciliation nationale et rétablir pleinement l'ordre constitutionnel. Il encourage en outre les autorités à continuer d'affermir l'état de droit et le respect des droits de l'homme et à régler les questions relatives aux droits de l'homme qui sont encore pendantes.

Le Conseil de sécurité félicite les pouvoirs publics et le peuple bissau-guinéen d'avoir réaffirmé leur appui et leur attachement à la démocratie.

Le Conseil de sécurité se déclare cependant préoccupé par la fragilité du processus de démocratisation en Guinée-Bissau, fragilité qui tient essentiellement aux graves problèmes structurels du pays, notamment à la faiblesse de l'appareil de l'État et à la persistance de la crise économique et sociale.

Le Conseil de sécurité se déclare également préoccupé par la situation de l'armée, qui laisse à désirer, et en particulier par le non-versement des

arriérés de traitement, qui continue d'être considéré comme un facteur potentiellement déstabilisateur. Il se félicite de l'engagement pris par le Gouvernement de faire tout ce qui est en son pouvoir pour résoudre la question des arriérés de traitement et réorganiser les forces armées nationales; il invite la communauté internationale à appuyer pleinement ces efforts.

Le Conseil de sécurité se félicite de l'amélioration du dialogue entre le Gouvernement de la Guinée-Bissau et les institutions de Bretton Woods et engage instamment le Gouvernement à continuer à honorer ses engagements relatifs à la responsabilité budgétaire et à la bonne gouvernance. Il souligne que le respect de ces engagements doit s'accompagner d'une reprise de l'aide internationale, qui devrait atteindre un niveau satisfaisant.

Le Conseil de sécurité prend note avec satisfaction de l'aide apportée à la Guinée-Bissau par ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, qu'il encourage à intensifier leurs activités constructives dans le pays.

Le Conseil de sécurité souligne l'importance qu'il attache à l'organisation, au dernier trimestre 2004, d'une table ronde, dont il considère qu'elle devrait jouer un rôle de premier plan pour répondre à certains des besoins les plus urgents de la Guinée-Bissau. En attendant, il demande à nouveau à la communauté internationale de verser des contributions au Fonds d'urgence pour la gestion économique de la Guinée-Bissau, qui est administré par le PNUD.

Le Conseil de sécurité salue les travaux du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et de toute l'équipe de pays des Nations Unies, et apprécie l'appui et la contribution de poids qu'ils ont fournis à la normalisation de la situation politique et à la stabilité en Guinée-Bissau.

Le Conseil de sécurité réaffirme l'importance que revêt la dimension régionale pour le règlement des difficultés auxquelles la Guinée-Bissau doit faire face. Il se félicite, à cet égard, du rôle que jouent dans le processus de consolidation de la paix en Guinée-Bissau l'Union africaine, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP).

Le Conseil de sécurité salue également les efforts que déploient le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau du Conseil économique et social et le Groupe des Amis de la Guinée-Bissau pour aider le pays à sortir de la crise temporaire d'après conflit et à atteindre ses objectifs de développement à long terme.

Le Conseil de sécurité attend avec intérêt les conclusions et recommandations de la mission qu'il a envoyée en Afrique de l'Ouest, notamment en Guinée-Bissau. »

Le Président (*parle en anglais*) : Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2004/20.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 55.